

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE SECTEUR CHAUFFAGE

### Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société MFMG ayant son siège social à VRIGNE-AUX-BOIS (08330) 64, rue Pasteur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN sous le numéro 687 280 156 00013. Toute passation de commande de produits implique l'acceptation sans réserve du client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société.

La société MFMG se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

### Article 2 - Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de la société MFMG, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

### Article 3 - Commandes

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs. Les commandes doivent être faites par écrit. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande par la société MFMG matérialisée par un accusé de réception de commande qui confirme les conditions de quantité, prix, caractéristiques du matériel, délai, mode de règlement et de livraison, lesquelles constituent les conditions particulières de la commande. Dès acceptation de la commande par la société MFMG, celle-ci présente un caractère irrévocable.

Les modifications de commandes du client ne peuvent être prises en compte qu'après plein accord de la société MFMG, matérialisé par un nouvel accusé de réception de commande.

En cas de désaccord du client avec l'accusé de réception de commande, celui-ci devra en informer la société MFMG sous 48h, à défaut, la commande présente un caractère irrévocable.

### Article 4 - Livraisons

Les produits acquis par le client seront livrés selon les conditions prévues sur l'accusé de réception de commande. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, sauf cas de force majeure. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos clients nous sont inopposables. Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la remise des produits au transporteur ou à la sortie de nos entrepôts. La livraison sera effectuée à l'adresse fournie par le client, les produits voyageant aux risques et périls de ce dernier.

Le client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article [L.133-3](#) du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client. Il appartient au client de fournir

toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés, notre société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société. Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire.

Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés. Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société ou son mandataire, le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

La réclamation effectuée par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement des marchandises concernées.

La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

### Article 5 - Tarif - Prix

Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes. Ils ne comprennent ni frais de douane éventuels, ni les assurances qui restent à la charge du client. Sauf accord contraire, les emballages sont déterminés et préparés par notre société. Ils ne sont pas repris.

Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable de nos clients.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

Le fait que la société MFMG ou un commissionnaire ait effectué, pour le compte du client, l'expédition de la commande ne modifie en rien les règles ci-dessus et les effets attachés à la date de la mise à disposition de la marchandise dans nos entrepôts.

### Article 6 – Filière EEE

L'identifiant unique FR024068\_05HTOE attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE, en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à la société MARCEL FRANCE MECANO GALVA (687 280 156 00013).

Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Equipements Electriques et Electroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'ecosystem.

### Article 7 - Modalités de règlement

**Nos factures sont payables au comptant à la livraison des produits, sans escompte.**

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à 15% du montant TTC non réglé. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client.

En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de

retard.

Dans le cas où un client passe une commande à notre société, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), notre société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

**Article 8 - Réserve de propriété**

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

**Article 9 - Garantie des vices apparents et cachés**

Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 4, à défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de notre société ne pourra être mise en cause. Après l'expiration du délai de 3 jours, le client ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre société.

Les défauts ou détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société.

Notre société garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes :

les produits livrés par MFMG bénéficient d'une garantie conformément aux indications fournies dans les notices d'utilisation.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

Ne sont pas couverts par la garantie les dommages dus au transport, les dommages dus à l'installation, les pierres intérieures des foyers, les vitres, les joints.

Les pierres, les déflecteurs, les soles, les grilles et les joints sont considérés comme des pièces d'usure devant être remplacées selon une périodicité liée à l'utilisation des produits.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client ou de l'utilisateur, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure. Cette garantie ne couvre pas les frais de transport, les frais de déplacement, et les frais de main d'œuvre.

Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du client. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Nous ne couvrons pas les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non de nos produits sauf si celui-ci a été réalisé sous notre surveillance.

**Article 10 - Force majeure**

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou

surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant notre société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de notre société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à notre société, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs. Dans de telles circonstances, notre société prévendra le client par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant notre société et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par notre société et son client pourrait être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente

**Article 11 - Attribution de juridiction**

L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social à VRIGNE-AUX-BOIS (08330) 64, rue Pasteur.

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation sera porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et du mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

**Article 12 – Renonciation**

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**Article 13 - Droit applicable**

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

**Article 14 - Acceptation du Client**

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Fait à ....., le .....

Représenté par :